



**PROJET DE RÈGLEMENT P-AO-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)  
DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT VISANT À RÉVISER LES DISPOSITIONS  
CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES CONSTRUCTIONS HORS TOIT SUR L'ENSEMBLE  
DU TERRITOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont et d'une zone contiguë à l'arrondissement d'Outremont dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

Que lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2016, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (**P-AO-321**).

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage (1177) – afin de réviser les dispositions concernant l'aménagement des constructions hors toit. Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont mais contient des dispositions spécifiques pour les bâtiments dans les zones RA, RB, RC, C et CL qui sont situés sur un lot contigu à une zone PA, PB ou PC. L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de l'arrondissement.

**UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** sera tenue, concernant ce projet de règlement, **le lundi 29 août 2016, à 19 h 30** à la salle du conseil d'arrondissement, 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 18 août 2016

M<sup>re</sup> Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

